



## CONTRAT D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

### CeKe Pass It On – Transmission solidaire encadrée

---

**Entre l'association CeKe Pass It On, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à 3 rue de Croyez, 69420 Condrieu, France, représentée par sa Présidente Mme Llorens Géraldine Engracia,**

Ci-après dénommée l'Association,

**Et**

[M./Mme Nom complet du bénéficiaire .....],

né(e) le .....,

demeurant à .....,

Ci-après dénommé(e) le **Bénéficiaire**,

---

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 – Objet du contrat**

Le présent contrat définit les engagements du Bénéficiaire dans le cadre du programme **CeKe Pass It On**, reposant sur une logique de **transmission solidaire**, où chaque aide reçue est accompagnée d'un engagement concret à contribuer au projet et à le prolonger.

---

#### **Article 2 – Aide accordée**

Le Bénéficiaire déclare avoir reçu une aide de la part de l'Association CeKe Pass It On, d'un montant de [ex. : 5 000 €], destinée à [ex. : ses études, sa formation, son logement...].

---

#### **Article 3 – Engagement de contribution**

Le Bénéficiaire s'engage à contribuer à la continuité du programme à hauteur d'un montant symbolique équivalant à l'aide reçue, selon les modalités suivantes :

- Par **achat mensuel** d'un ou plusieurs produits solidaires proposés par CeKe Irlande (marque partenaire)  
**et/ou**
- Par **don mensuel** ou fractionné à l'association CeKe Pass It On

Jusqu'à ce que la valeur symbolique de l'aide soit atteinte.

*Cette contribution ne constitue pas une dette remboursable légalement, mais un engagement solidaire contractuel moralement structuré.*

---

## Article 4 – Transmission solidaire

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Aider **deux autres personnes** dans le même esprit d'entraide (ex. : soutien scolaire, accompagnement, insertion...)
- Faire en sorte que ces deux personnes **signent à leur tour un contrat identique** avec l'Association
- Les informer de leur propre obligation de contribution et de transmission

*Ce système vise à créer une chaîne d'entraide traçable, durable et responsable.*

---

## Article 5 – Durée de l'engagement

L'engagement prend effet à la date de signature du présent contrat et demeure valide jusqu'à :

- La réalisation complète de la contribution financière prévue,  
**et**
  - La confirmation de l'intégration des deux nouveaux bénéficiaires.
- 

## Article 6 – Suivi et accompagnement

L'Association se réserve le droit de :

- Suivre l'évolution de l'engagement via un système de traçabilité interne
  - suspendre l'accès à de futurs programmes si les engagements ne sont pas respectés
  - Clôturer un contrat de manière anticipée en cas de fraude, refus de transmission ou non-collaboration manifeste
- 

## Article 7 – Acceptation

Le Bénéficiaire déclare avoir lu et compris l'ensemble des engagements. Il reconnaît qu'il ne s'agit pas d'un prêt bancaire mais d'un **contrat d'engagement solidaire structuré** dans un objectif d'intérêt général.

---

**Fait à ....., le .....**

**Pour l'Association CeKe Pass It On**

La Présidente,

Mme L Lorens Géraldine Engracia

(Signature + cachet éventuel)

**Le Bénéficiaire**

Nom :

(Signature précédée de la mention

"Lu et approuvé")



